

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Investissements immobiliers et équipements pédagogiques	357

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la santé,
- VU** le contrat de plan État-Région signé le 23 février 2015 entre le préfet de la région Pays de la Loire et le président du Conseil régional des Pays de la Loire,
- VU** le Contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 8 février 2019 entre le préfet de la région Pays de la Loire et la présidente du Conseil régional des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU les interventions de Pascale DEBORD, Delphine COAT-PROU, Brigitte NEDELEC, Grégoire JAUNEAULT, Barbara MAZIERES, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Lucie ETONNO, Didier REVEAU, Stéphanie HOUËL, Laurent CAILLAUD, Christelle MORANCAIS, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2020 d'une dotation de 34 400 000 euros d'autorisations de programme et de 17 257 155 euros de crédits de paiement en investissement et de 110 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 357 - « Investissements immobiliers et équipements pédagogiques ».

Opération du Quartier hospitalo-universitaire

PRECISE QUE

l'engagement de la Région en tant que maître d'ouvrage du projet est conditionné à la finalisation du tour de table financier de l'opération d'une part et d'autre part au fait que l'Etat donne des assurances formelles au Conseil régional sur la sécurisation du montage juridique et fiscal de l'opération (délégation de la MOA par l'Etat, convention de co-maitrise d'ouvrage ; éligibilité de l'opération au FCTVA, etc.).

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs